

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024



Date de convocation : 28/10/2024
Date d'affichage : 28/10/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 4 novembre à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY (*arrivé à 19h45*), S.CAILLAUD, adjoints,
M.DELACOUR – PY. LENORMAND – P. DERLY (*arrivé à 19h25*) – M. LOPEZ – T. NEYT
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : E. OLLIVIER (Pouvoir à J. BLOUIN) – J. FERRAND DEBART

Pierre-Yves LENORMAND a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

M. le Maire présente le rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes du Vexin Normand.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

M. le Maire propose d'adopter une décision modificative budgétaire de type crédit virement de crédit :
- suite au rejet par la trésorerie de la facture de remplacement des ampoules LED sur l'éclairage public pour erreur d'imputation budgétaire. Proposition acceptée.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CLASSE DE CM2 POUR VOYAGE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Rodrigues, professeure des écoles de la classe de CM2, sollicitant une subvention pour la classe randonnée à Pralognan la Vanoise en Savoie qui se déroulera du 30 mai au 7 juin 2025. La participation des parents s'élève à 500 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention de 50 € par élève domicilié à Authevernes qui sera versée sur le budget primitif 2025 soit 300 € (6 élèves).

PLU : REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES EMPLACEMENTS RESERVES PLACE DU CLAQUET ET AU FORT :

M. le Maire rappelle la réservation au PLU de 2 emplacements : rue du claquet pour un parking et au Fort pour un accès cheminement piéton au jardin dans le cadre du développement de la politique de fleurissement de la commune. Cet emplacement se situe en zone naturelle et M. Lenormand pense qu'aucun aménagement n'est donc possible sur cette zone. Des renseignements seront pris pour le confirmer ou non.

M. le Maire propose de voir l'aménagement de la zone du Fort si celui-ci devient la propriété de la commune un jour. Concernant l'emplacement rue du claquet, M. le Maire propose d'aller rencontrer le propriétaire pour savoir s'il est vendeur et dans l'affirmative voir quels aménagements seraient possibles sur cette zone.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE **RISQUE PREVOYANCE – MAINTIEN DE SALAIRE**

M. le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de participer financièrement au coût d'une assurance maintien de salaires pour les agents au 1^{er} janvier 2025. Chaque agent sera libre de souscrire ou non une assurance permettant de couvrir le risque maintien de salaire au-delà des dispositions réglementaires régissant le traitement des fonctionnaires. M. le Maire propose une participation mensuelle par agent de 14 €. Proposition acceptée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Syndicat des eaux : M.Derly rend compte au conseil de la dernière réunion syndicale.
- Elagage : M.Derly demande la relance des propriétaires pour l'élagage de leur haie et arbres empiétant sur le domaine public.
- Trafic : M.Derly demande la pose de panneaux interdit aux 3,5 tonnes sauf desserte locale sur la VC 43.
- Comité des Fêtes : le conseil remercie son président, M.Neyt, pour l'organisation du loto. Ce dernier demande l'achat de bancs, chaises et tables supplémentaires et informe que l'assemblée générale se tiendra le 15 novembre en Mairie. M. le Maire intégrera tout ou partie des aménagements souhaités mais précise également, qu'en terme de sécurité, une évaluation du nombre de places maximum debout et assises sera demandée.
- Voirie : M.Neyt signale que deux bordures de caniveaux ne sont plus dans leur alignement place du claquet et sont dangereuses. M. le Maire relancera le service voirie de la comcom.
- Noël : la commande des jouets est confiée à Mme Lopez et la confection des colis du club 65 à Mrs Geffroy et Caillaud.
- Parcelle communale : M.Caillaud réitère sa demande pour l'achat de la parcelle boisée à la remise.
- Camion benne : M. le Maire informe qu'un camion Toyota Dyna a été acheté à la société Loutz à Bonsecours.
- Mur de soutènement : Les travaux pourraient débiter au printemps prochain. Un étayement sera fait prochainement pour sécuriser le mur cet hiver.

La séance a été levée à 21h15